
Programme de Formation

Formation CSE obligatoire moins de 50 salariés – Elu(e)s CSE – Renouvellement de la formation santé sécurité et conditions de travail

Organisation

Durée : 21 heures

Mode d'organisation : À distance

Contenu pédagogique



Public visé

Article L2315-18

Les membres de la délégation du personnel du comité social et économique et le référent prévu au dernier alinéa de l'article [L. 2314-1](#) bénéficient de la formation nécessaire à l'exercice de leurs missions en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail prévues au chapitre II du présent titre, dans des conditions déterminées par décret en Conseil d'Etat.

La formation est d'une durée minimale de cinq jours lors du premier mandat des membres de la délégation du personnel.

En cas de renouvellement de ce mandat, la formation est d'une durée minimale :

- 1° De trois jours pour chaque membre de la délégation du personnel, quelle que soit la taille de l'entreprise ;
- 2° De cinq jours pour les membres de la commission santé, sécurité et conditions de travail dans les entreprises d'au moins trois cents salariés.

Sans préjudice des dispositions de l'article [L. 2315-22-1](#), le financement de la formation prévue au premier alinéa du présent article est pris en charge par l'employeur dans des conditions prévues par décret en Conseil d'Etat.



Objectifs pédagogiques

- **Actualiser les connaissances** des élu(e)s CSE en matière de santé, sécurité et conditions de travail, conformément au Code du travail.
- **Renforcer le rôle et les missions** du CSE en matière de prévention des risques professionnels et d'amélioration de la QVCT.
- **S'approprier les évolutions législatives et réglementaires** récentes relatives à la santé et sécurité au travail.
- **Développer les compétences pratiques** pour analyser les situations de travail, identifier les risques et proposer des actions correctives.
- **Améliorer le dialogue social** entre représentants du personnel, employeur et acteurs de la prévention.
- **Mettre en œuvre des outils opérationnels** pour favoriser la sécurité, la qualité de vie et la performance durable de l'entreprise.



Description

Vous êtes **élu(e) du CSE** ? Cette formation obligatoire de renouvellement vous permet de renforcer vos compétences en **santé, sécurité et conditions de travail**. Grâce à une pédagogie pratique et interactive, vous découvrirez les dernières évolutions légales, les outils pour prévenir les **risques professionnels**, améliorer la **QVCT** et contribuer efficacement au **dialogue social**. Adaptée à tous les secteurs, cette formation CSE vous aide à protéger les salariés, à sécuriser votre rôle d'élu et à agir concrètement pour des conditions de travail plus sûres et performantes.



Prérequis

Aucun



Programme de la formation

Rappels sur les attributions et les moyens du CSE et du CSSCT

- Attribution et moyens du CSE
- Obligations de l'employeur en matière de santé, sécurité et conditions de travail

Démarche de prévention des risques

- Démarche de prévention des risques
- Analyser les risques

Anticiper les risques

- Méthode de l'arbre des causes
- Gérer les situations particulières



Méthodes mobilisées

- Méthodes démonstratives, interrogatives, expérientielles, méthodes de découvertes ou méthodes actives
- Support par vidéo-projection
- Etude de cas
- Formation participante et interactive



Modalités d'évaluation et de suivi

- Questionnaire de satisfaction
- Exercices
- Etudes de cas
- Mise en situation
- Tour de table
- **Un questionnaire d'évaluation des compétences sera à compléter au début et à la fin de la formation.**